



Agen, lundi 30 mai 2022

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/02857

Pris en application :

art. A 4241-26 du CT (mesures temporaires)
Arrêté préfectoral n°47-2022-05-23-00001

Autres travaux**Travaux de battage - bief 46 - PK 170 à 171****Réduire la vitesse (3 km/h) (tous les usagers - dans les deux sens)**

- à partir du 27/06/2022 à 09:00 au 31/10/2022 à 19:00

o Canal latéral à la Garonne

entre les pk 170,000 et pk 171,000 (Ecluse 46 des Bernès) - Toute la largeur de la voie

Une interdiction de stationner (tous les usagers - Défini par usagers...)

- à partir du 27/06/2022 à 09:00 au 31/10/2022 à 19:00

o Canal latéral à la Garonne

entre les pk 170,000 et pk 171,000 (Ecluse 46 des Bernès) - Toute la largeur de la voie

Ne pas serrer la rive droite (tous les usagers - Défini par usagers...)

- à partir du 27/06/2022 à 09:00 au 31/10/2022 à 19:00

o Canal latéral à la Garonne

entre les pk 170,000 et pk 171,000 (Ecluse 46 des Bernès) - Toute la largeur de la voie

Eviter les remous (rive droite) (tous les usagers - Défini par usagers...)

- à partir du 27/06/2022 à 09:00 au 31/10/2022 à 19:00

o Canal latéral à la Garonne

entre les pk 170,000 et pk 171,000 (Ecluse 46 des Bernès) - Toute la largeur de la voie

Extrême vigilance (tous les usagers - Défini par usagers...)

- à partir du 27/06/2022 à 09:00 au 31/10/2022 à 19:00

o **Canal latéral à la Garonne**

entre les pk 170,000 et pk 171,000 (Ecluse 46 des Bernès) - Toute la largeur de la voie

Commentaire :

Mesdames et Messieurs les usagers de la voie d'eau sont informés qu'un chantier de battage de palplanches métalliques se déroulera du 27 juin au 31 octobre 2022 dans le bief 46 du Canal de Garonne en rive droite (entre les PK 170 et 171).

Les travaux seront réalisés depuis l'eau. La navigation sera maintenue. Il est demandé de respecter la signalisation en place, de suivre les consignes des agents sur site et de faire preuve d'une extrême vigilance à l'approche du chantier.

Conformément à la décision préfectorale du 23 mai 2022, les mesures suivantes sont prévues dans le secteur :

- limitation de la vitesse à 3 km/h,
- interdiction de serrer la rive droite et de provoquer des remous,
- interdiction de stationner et de s'amarrer sur l'emprise des travaux.

Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet (www.vnf.fr)

Service(s) à contacter :

Service Territorial Garonne, 107, avenue du Général de Gaulle, 47000 AGEN

Tél : 05 53 47 31 15 - Fax : 05 53 66 82 84

Date limite d'affichage :

01/11/2022

Adjoint au Chef de Service

Signé

Jean CALIXTE